

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

ateliers de pédagogie personnalisée Question écrite n° 70764

#### Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des ateliers de pédagogie personnalisée et sur les personnes bénéficiant de leur activité. Dans un contexte économique très préoccupant où le chômage ne cesse d'augmenter, la formation est un outil indispensable d'une politique de l'emploi équilibrée. En effet, les ateliers de pédagogie personnalisée s'adressent prioritairement aux publics peu qualifiés et majoritairement féminins. La dynamique créée autour des APP ne saurait souffrir d'une suspension de financement ou d'un retard dans les modalités de délégation des crédits au sein des directions régionales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle. Aujourd'hui, d'après les informations en possession des personnels travaillant dans ces ateliers, les APP souffriront d'une baisse de financements par les effets cumulés d'un gel de reports des crédits 2004 et une incertitude concernant le versement de la seconde partie des budgets 2005. Cette décision risque de conduire à la déstabilisation de l'ensemble des APP avec des conséquences importantes pour les publics fréquentant ces organismes. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet pour éviter toute suspension de financement, tout retard dans les modalités de délégation des fonds aux directions régionales du travail et de l'emploi.

### Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le financement par l'État des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) pour l'année 2005. Les crédits inscrits dans la loi de finances 2005 pour les APP s'élèvent à près de 20 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à ceux de l'année 2004. Cet effort traduit bien la volonté de l'État de soutenir significativement ces structures qui apportent un service éducatif de proximité pour les publics les plus fragilisés. Une première délégation de crédits à hauteur de 50 % de l'enveloppe de référence a été transmise aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en avril 2005. Une seconde délégation de crédits interviendra au second semestre 2005, comme cela est pratiqué chaque année.

#### Données clés

Auteur: Mme Catherine Génisson

Circonscription: Pas-de-Calais (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 70764 Rubrique : Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes **Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7289

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9734